

ÉPIDERMOLYSE BULLEUSE (groupe EB) et MALADIES AVEC FRAGILITÉ CUTANÉE :

Bien lire les recommandations générales.

Il n'y a pas de contre-indication à la vaccination contre le SARS-CoV-2 pour les patients atteints d'épidermolyse bulleuse et les maladies génétiques avec fragilité cutanée.

La vaccination contre le SARS-CoV-2 est importante pour l'ensemble de la population, y compris pour les patients atteints d'épidermolyse bulleuse. C'est un choix qui relève du patient, comme de tout autre citoyen.

L'épidermolyse bulleuse héréditaire ne représente pas par elle-même une population à risque, dans l'état actuel des connaissances.

Toutefois, pour les patients présentant des formes sévères d'épidermolyse bulleuse, la vaccination pourrait être fortement recommandée, en particulier pour les patients présentant une fragilité muqueuse et cutanée grave et une atteinte systémique (dénutrition, infections chroniques, atteinte rénale, cardiomyopathie, cancer cutané... etc.). Ce cadre rejoint celui des patients vulnérables à plus haut risque, tels que définis par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (cf. les recommandations générales) car « avec atteinte de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ». Ces situations peuvent être évaluées au cas par cas avec le médecin référent du centre de référence qui suit le patient

Pour plus de détails et en cas de questionnement d'un patient, n'hésitez pas à contacter le spécialiste qui assure son suivi médical, par courriel, fax ou téléphone.